

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

25 January 1991

Doc. 6376

OPINION

on economic reform in Central and Eastern Europe :
a challenge for all Europe¹

(Rapporteur : Mr MASSERET,
France, Socialist)

1. The Committee on Relations with European Non-Member Countries has taken note of the report on economic reform in Central and Eastern Europe presented by Dame Peggy Fenner.
2. This report incorporates the conclusions of the conference held in Budapest in May 1990.
3. The Committee on Relations with European Non-Member Countries considers that these conclusions cannot be directly incorporated in standard-setting recommendations. While it is true that the Western economies are organised as market economies, each of them has its own special features and characteristics. Political orientations are freely chosen in each member state by the sovereign people.
4. The committee takes the view that it is not appropriate that our Assembly should seek to oblige the countries of Central and Eastern Europe to follow a particular line in framing their economic policies on a market economy basis.
5. At best, our Assembly can suggest avenues of reflection to the various states of Central and Eastern Europe, advise reform and back its suggestions with specific, co-ordinated aid.
6. The Committee on Relations with European Non-Member Countries suggests that paragraph 5 of Dame Peggy Fenner's draft resolution be worded as follows :

"The Assembly takes note of the conclusions of the Budapest Conference, which suggest a policy to be followed by the countries of Central and Eastern Europe in order to adapt their economies to meet the requirements of the market economy and world trade. It proposes that the sovereign states concerned take account thereof in so

1. See Doc. 6351.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

25 janvier 1991

Doc. 6376

AVIS

sur les réformes économiques
en Europe centrale et de l'Est :
un défi pour toute l'Europe¹

(Rapporteur : M. MASSERET,
France, socialiste)

1. La commission des relations avec les pays européens non membres a pris connaissance du rapport sur les réformes économiques en Europe centrale et de l'Est, présenté par Dame Peggy Fenner.
2. Ce rapport reprend les conclusions du colloque réuni à Budapest, en mai 1990.
3. La commission des relations avec les pays européens non membres estime que ces conclusions ne peuvent être reprises directement sous forme de recommandations ayant un caractère normatif. En effet, si les économies occidentales sont organisées en économie de marché, chacune d'entre elles a ses caractéristiques et ses spécificités. Dans chaque Etat membre, l'orientation politique est choisie librement par le peuple souverain.
4. La commission considère qu'il n'appartient pas à notre Assemblée d'imposer aux pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale une ligne directrice obligatoire pour la conduite de leur politique économique dans le cadre d'une économie de marché.
5. Au mieux, notre Assemblée peut-elle suggérer aux différents Etats d'Europe de l'Est et d'Europe centrale des pistes de réflexion, conseiller des réformes et concrétiser cela par des aides spécifiques et coordonnées.
6. La commission des relations avec les pays européens non membres propose de rédiger comme suit le paragraphe 5 du projet de résolution de Dame Peggy Fenner :

«L'Assemblée prend note des conclusions de la Conférence de Budapest, qui suggèrent aux pays de l'Europe centrale et de l'Est une conduite à suivre pour adapter leurs économies à l'économie de marché et à la mondialisation des échanges. Elle propose aux Etats souverains concernés d'en tenir compte autant que cela sera compatible

1. Voir Doc. 6351

far as this policy is compatible with their own interests and pursue the following principles and objectives in reforming their economies :”

Reporting committee : Committee on Economic Affairs and Development.

Committee for opinion : Committee on Relations with European Non-Member Countries.

Reference to committee : Doc. 6075, Reference No. 1641 of 5 July 1989.

Opinion approved by the committee on 17 January 1991.

See 23rd Sitting, 30 January 1991 ; and Resolution 955.

avec leurs intérêts propres et de poursuivre les principes et objectifs suivants dans la réforme de leurs économies :».

Commission chargée du rapport : commission des questions économiques et du développement.

Commission saisie pour avis : commission des relations avec les pays européens non membres.

Renvoi en commission : Doc. 6075, Renvoi n° 1641 du 5 juillet 1989.

Avis approuvé par la commission le 17 janvier 1991.

Voir 23^e séance, 30 janvier 1991 ; et Résolution 955.